

Mouvement Républicain & Citoyen



Depuis la réforme constitutionnelle de 1962, le Président de la République est élu au suffrage universel ce qui tendrait à faire de lui un élu de la Nation tout entière. En pratique, du moins jusqu'à une période récente, les seuls prétendants sérieux à la fonction Suprême étaient ceux qui disposaient de la logistique d'un grand parti. On peut se demander si les conflits internes (et malheureusement chroniques...) au PS ne sont pas en train de changer la donne ?

Pour les femmes, ce changement constitutionnel majeur aura des répercussions peut-être insoupçonnées tant de l'initiateur de la réforme, le Général de Gaulle, que de la majeure partie des acteurs politiques de l'époque et de ce ceux qui suivirent.

D'une part, le dialogue " direct " entre le prétendant à l'Elysée et l'ensemble du peuple, permettra aux femmes de populariser leurs revendications (à cet égard, la télévision sera une immense caisse de résonance) ; d'autre part, l'élection elle-même sera l'opportunité pour certaines femmes de se tracer un destin national, cela en dépit d'un score négligeable.

Présidentielle au suffrage universel *Une chance pour les droits des femmes*

Pour la première fois dans l'histoire de France, la présence en 2007 d'une femme au deuxième tour de l'élection présidentielle, aura été le fruit d'une longue et quasi forcuite maturation de l'opinion publique qui bousculera les habitudes des personnels politiques établis.

Des électrices invisibles et peu considérées

(1) Article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944 signée du Général de Gaulle et portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération

" Electrices et éligibles dans les même conditions que les hommes " depuis l'ordonnance du 21 avril 1944⁽¹⁾, les femmes n'en restaient pas moins quasi invisibles dans la sphère politique et leurs droits de citoyennes se déclinaient sur le mode inférieur. Qu'on en juge, aux débuts de la Cinquième République : l'adultère était inscrit dans la loi pénale et plus fortement sanctionné chez la femme, la gestion des biens relevait de la seule responsabilité du mari, l'autorité parentale était celle du père qui était seul " chef de famille ", il n'y avait pas de liberté de procréation et l'accès même à la contraception était interdit, les femmes n'avaient pas de possibilité de suivre des études, de

travailler, d'ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari...

Sous la Quatrième République et aux débuts de la Cinquième, les élus politiques étaient, quasi exclusivement des hommes et des notables bien peu intéressés par les questions féminines. En 1965, l'élection présidentielle au suffrage universel, va bousculer cet entre soi, popularisant et nationalisant les revendications (légitimes !) des femmes.

Première constatation, les électrices sont plus nombreuses que les électeurs (52 % de femmes lors de l'élection présidentielle de 2007). On imagine mal un candidat se désintéresser de la majorité du corps électoral, d'autant que, progrès des études statistiques et des sondages aidant, il est devenu possible de différencier les intentions de vote des femmes de celles des hommes !

Des revendications féministes plus audibles

(2) Alexandre Borrell :
" 1965 : les candidats à la présidentielle crèvent le petit écran ",
Parlements, no 4, 2005 -
Cité par Mariette Sineau " La force du nombre, Femmes et démocratie présidentielle ",
Editions de l'aube -
Diffusion Seuil

Election présidentielle de 1965 : déjà le candidat François Mitterrand affirmait que désormais les femmes pourraient " prendre en main leur avenir ". Lors de cette campagne, il s'est également déclaré favorable à la régulation des naissances, ce qui pour l'époque représentait une position avant-gardiste et courageuse : n'oublions pas que, jusque là, le PC s'était opposé à cette revendication des femmes.

Le Général de Gaulle, sur un registre beaucoup plus traditionaliste (mais certainement audible des femmes de l'époque !) compara la France à " la ménagère (qui) veut avoir un aspirateur, elle veut avoir un frigidaire, elle veut une machine à laver "(2).

1969 : le Général de Gaulle a démissionné suite à l'échec du referendum sur la réforme du Sénat. Candidat, Georges Pompidou va s'employer à fédérer les voix gaulistes qui ne lui sont pas acquises d'emblée. Le second tour se jouera exclusivement à droite entre Georges Pompidou et Alain Poher. A gauche, notamment au PC on appelle à l'abstention. Election prématurée, dominée par des luttes de personnes pour une présidence qui se terminera prématurément par le décès d'un Président qui n'aura pas entrepris d'action significative à l'égard des femmes.

1974 : l'élection se déroule alors que la bataille pour la légalisation de l'avortement fait rage. Les deux principaux candidats, François Mitterrand et Valéry Giscard d'Estaing, se montrent prudents (bons pères de famille) afin de ne pas effrayer l'électorat conservateur des deux camps. Il n'empêche, c'est sous la présidence Giscard que les femmes obtiennent un Secrétariat d'Etat, le divorce par consentement mutuel, l'autorité parentale, l'interruption volontaire de grossesse.

1981 : le candidat Mitterrand, devra mener une campagne tout en finesse pour ne pas laisser l'avantage à son concurrent, Président sortant au bilan somme toute honorable vis-à-vis des femmes. Mitterrand présentera six mesures en faveur des femmes : égalité des chances devant l'emploi, égalité de rémunération, reconnaissance d'un statut aux conjointes de travailleurs indépendants (agriculteurs, commerçants, artisans), information sur la contraception, révision des conditions de l'obtention de l'IVG, respect de la dignité de la femme dans les images et représentations, aide aux femmes divorcées, chargées de familles et aux veuves. Surtout, François Mitterrand a su s'attirer l'adhésion de militantes connues qui ont pris ouvertement position en sa faveur : Simone de Beauvoir (pour la promesse d'un Ministère des Droits des femmes), Antoinette Fouque, Gisèle Halimi. Le 28 avril 1981 François Mitterrand s'exprime seul (Giscard a refusé l'invitation) devant un parterre de quelque 2000 femmes lors d'un meeting intitulé " Quel président pour les femmes ? ", organisé par l'association Choisir.

1988 : après l'ouverture de la parenthèse libérale de 1983, la campagne présidentielle

se jouera, bilan contre bilan entre le Président sortant, François Mitterrand, et son Premier ministre de cohabitation, Jacques Chirac. Les féministes semblent avoir déserté le terrain de la lutte politique et les droits des femmes sont à peine évoqués par les deux protagonistes. Preuve s'il en fallait que la prise en main de leur sort par les intéressées elles-mêmes et la bataille politique dans ce qu'elle a de plus noble - la lutte pour les idées - sont indissociables de la progression des droits des femmes.

1995 : Les deux septennats Mitterrand n'ont pas vu, loin s'en faut, l'aboutissement de toutes les promesses du candidat mais cette année là, c'est la parité qui est, pour les femmes, à l'ordre du jour de la campagne. Lionel Jospin veut " faire avancer cette grande idée de parité ", et conditionner le financement des partis politiques à la place que chacun réserve aux femmes, notamment dans les assemblées élues. Edouard Balladur (qui sera défait au premier tour) s'en tient à l'instauration de quotas féminins. Quant à Jacques Chirac, il abandonne son conservatisme passé pour s'en prendre au " machisme " du monde politique et à " l'exception française " qui tient les femmes éloignées des cercles élus et décisionnels. Président de la République, il mettra en place l'Observatoire de la Parité mais ne saura pas éviter la calamiteuse affaire des " Jupettes " qui vit disparaître huit femmes entre le premier et le deuxième gouvernement Juppé.

Arrivé inopinément aux affaires en 1997, Lionel Jospin fera voter par le Congrès la loi constitutionnelle du 8 juin 2000 (" La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ") mise en œuvre par la loi du 6 juin 2000. La loi sur la parité a fait couler beaucoup d'encre, certains craignant une mise à mal de l'universalisme républicain. En fait, huit ans après la promulgation de la loi, l'Assemblée nationale ne compte que 18,5 % de femmes et le Sénat 22 %. Force est de constater que ce qui est mis à mal, par les partis parlementaires, autrement dit par ceux-là même qui l'ont votée, c'est la loi elle-même ! Il y a fort à parier que sans l'élection présidentielle au suffrage universel, la parité aurait conservé son statut de simple revendication féministe.

2002 : selon les sondages, c'est la revendication d'égalité salariale qui demeure la préoccupation numéro un des Françaises mais il s'agit là d'une revendication touchant aux choix économiques. Pressés par des contraintes européennes qui hypothèquent toute velléité en matière d'égalité professionnelle, les candidats optent pour des attitudes de séduction (mise en avant des épouses...) plutôt que de répondre aux préoccupations des électrices. Le résultat sera sans appel : Le Pen au deuxième tour ! Les femmes des milieux populaires ne sont pas en reste dans l'élimination du candidat socialiste : 14 % des employées ont voté Jospin, 21 % Chirac et... 18 % Le Pen.

Ségolène Royal, première présidentielle

Bénéficiant d'une crise de la démocratie représentative, d'une absence de leadership au sein du PS et aussi d'un défaut de programme rassembleur, Ségolène Royal a gagné l'investiture socialiste pour la présidentielle de 2007. Coup de tonnerre dans le landerneau politique : l'outsider a distancé deux sérieux " éléphants " : Dominique Strauss-Kahn et Laurent Fabius ! La suite prouvera combien la pilule fut amère pour certains au PS qui ne soutiendront la candidate que du bout des lèvres ! Cette campagne a servi de révélateur : si l'électorat est prêt, par delà les choix politiques, pour une candidature féminine à la présidentielle ce n'est pas le cas d'une partie du personnel politique.

Quant aux féministes, si certaines la soutiennent la candidature Royal : Antoinette Fouque, Yvette Roudy ou encore Maïté Albagly, secrétaire générale du Planning fami-

lial, qui dénonce dans Le Monde du 13 avril 2007 “ la boîte de Pandore du mépris misogyne ” ; Gisèle Halimi, pour sa part, s'interroge sur la faiblesse du programme et les conséquences pour les droits des femmes, elle écrit dans le numéro 98 du journal de Choisir : “ Une femme à l'Elysée ? Oui. Mais pas n'importe laquelle, sur n'importe quel programme. Nous ne voterons pas les yeux (féministes) fermés. Pensez au risque. En cas d'échec, quel terrible recul pour la cause des femmes... ” Marie-Victoire Louis ou Clémentine Autain font également partie de celles qui doutent... En fait, à l'image des partis de gauche, le mouvement féministe est profondément divisé.

Alors, soucieux des femmes ou non, le programme présidentiel de Ségolène Royal ? Parmi les 100 propositions du pacte présidentiel deux seulement concernent nommément les femmes : la proposition 39 sur la contraception gratuite pour les jeunes femmes de moins de 25 ans et la proposition 85 sur le respect l'égalité hommes femmes, notamment au travail. C'est peu évidemment ! Surtout, cela ne révèle ni une grande originalité ni un souci de cohérence à l'égard l'engagement féministe qui selon ses propres dires a conduit Ségolène Royal au socialisme. En revanche, si on y regarde de plus près, certaines mesures, parce qu'elles touchent essentiellement les femmes, sont de nature à faire progresser l'égalité. Citons la revalorisation immédiate des petites retraites la mise en place d'un revenu de solidarité active (RSA) pour les bénéficiaires de minima sociaux reprenant le travail, la mise en place d'un service public de la petite enfance et la scolarisation obligatoire dès 3 ans.

Globalement, le programme de la candidate à l'égard des femmes est peu ambitieux, alors qu'il porte une grande attention à la famille ou aux jeunes, il ne se réclame, par exemple, pas du congé parental rémunéré et alterné entre la mère et le père, il est peu disert sur la manière d'atteindre l'égalité salariale... Or, les revendications des femmes aujourd'hui portent essentiellement sur le pouvoir d'achat et l'exigence de dignité (reconnaissance des savoirs et refus de la violence). Résultat, Ségolène Royal n'a pas bénéficié d'un surcroît de votes féminins comme on aurait pu l'espérer.

Présidentielle : l'élection majeure

Candidate défaite à la présidentielle, il n'en demeure pas moins que Ségolène Royal a mené une bataille dont certains diront qu'elle représentait une “ révolution culturelle ”. Cela lui vaut aujourd'hui, malgré ses nombreux détracteurs, une place inédite, incontournable, au sein de l'échiquier politique. Place qu'aucune autre campagne électorale, même victorieuse, ne lui aurait apportée.

D'autres avant elle, se sont essayé à l'exercice et y ont gagné un destin national alors même que représentantes de partis très minoritaires la notoriété leur semblait interdite. Quoi que l'on pense de son extrémisme politique, qui se souviendrait aujourd'hui d'Arlette Laguiller si elle n'avait pas été immanquablement présente à chaque campagne présidentielle depuis 1974 ?

Ces quarante dernières années ont vu les droits des femmes progresser, en France, de manière considérable. L'élection présidentielle au suffrage universel a compté pour beaucoup dans cette avancée sociale et démocratique. A chaque étape, les féministes ont su profiter de cette opportunité pour interpellier les candidats sur les questions féminines qui de “ problèmes de femmes ” sont devenus des thèmes et des enjeux politiques nationaux.

Mise en place pour donner “ un homme fort ” au régime, l'élection du Président de la République au suffrage universel n'accorde pas seulement une légitimité populaire au vainqueur, elle apporte la notoriété aux concurrents et, de manière inattendue, fait des sujets qu'elle traite une “ cause nationale ”. Les femmes y ont beaucoup gagné.